

Le 17 juillet 2026

Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion publique du conseil municipal qui aura lieu, en mairie, salle du conseil municipal, le :

Jeudi 23 juillet 2026 à 20h30

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

Administration générale

- Désignation des membres représentant la commune au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) – Retrait de la délibération n° 075/2026 du 30 mars 2026 et nouvelle élection

Finances

- Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 – Approbation de la convention d'objectifs relative à l'aménagement du carrefour du Borne et autorisation de signature
- Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 – Approbation de la convention d'objectifs relative à la construction du pont de la Broderie et autorisation de signature
- Adoption du règlement budgétaire et financier
- Décision modificative n° 1 – Budget principal
- Décision modificative n° 1 – Budget annexe tourisme
- Fixation des tarifs de location des logements communaux – Saison 2026-2027
- Fixation des tarifs des services périscolaires de l'école publique du Chinaillon – Année scolaire 2026-2027

Equipements sportifs

- Fixation des tarifs d'accès au domaine nordique – Saison 2026-2027

MAIRIE

21 route du Chinaillon - 74450 LE GRAND-BORNAND - FRANCE

Tél. +33 (0)4 50 02 78 20 / info@mairielegrandbornand.com

www.mairielegrandbornand.com

Toute correspondance doit être impersonnellement adressée à Monsieur le Maire du GRAND-BORNAND

Marchés publics

- Adhésion à la centrale d'achat de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Urbanisme / foncier

- Secteur de la Place-Ouest (Le Chinaillon) – Approbation du schéma global d'aménagement
- Secteur de la Place-Ouest (Le Chinaillon) – Autorisation donnée à Madame la Maire de déposer une demande de permis d'aménager concernant la création d'un lotissement au lieu-dit « La Place-Ouest »
- Acquisition de la parcelle C 1265 au lieu-dit « La Joux »
- Acquisition de la parcelle B 2676a* au lieu-dit « Les Outalays »
- Acquisition de parcelles au lieu-dit « Envers du Bouchet » et institution de servitudes

Environnement

- Application du régime forestier – Parcelle A 150 au lieu-dit « La Croix »
- Valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) – Contrat de partenariat avec la société DRAPO

Décisions prises par Madame la Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,

Hélène FAYRE BONVIN

